

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT 1 AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES APPAREILS DE CUISINES ET DE BUANDERIES DE LA VILLE DE VINCENNES (GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE / CAISSE DES ÉCOLES) PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ LFC AVOND SERVICES

DÉCISION N° AU-18-095 EN DATE DU 10 AVRIL 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n°AU-16-392 en date du 12 décembre 2016 de signer le marché de maintenance des appareils de cuisines et de buanderies de la ville de Vincennes, pour la partie B : maintenance des appareils des structures d'accueil de la petite enfance, de la maison des solidarités, de l'Hôtel de ville et de Cœur de ville, avec la société LFC AVOND SERVICES (marché notifié le 12/01/2017) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte la suppression de l'indice ICHT-TS (frais de personnel) suite à la refonte des prix de l'indice à la consommation par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et de procéder au remplacement de celui-ci.

DÉCIDE

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché de maintenance des appareils de cuisines et de buanderies de la ville de Vincennes, pour la partie B : maintenance des appareils des structures d'accueil de la petite enfance, de la maison des solidarités, de l'Hôtel de ville et de Cœur de ville, avec la société LFC AVOND SERVICES, représentée par Monsieur AOUANE Abdelaaziz, Gérant, sis 179 boulevard John Kennedy – 91100 CORBEIL-ESSONNES.

L'indice ICHT-TS contenu dans la formule de révision de l'article 5.2 du Cahier des clauses administratives particulières est remplacé par l'indice ICHT-IME (indice du coût horaire tous salarié – Industries mécaniques et électriques).

Le présent avenant est sans incidence financière.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180410-lmc1H5112H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/04/2018

Date de Publication: 10/04/2018

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180410-lmc1H5112H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/04/2018

Date de Publication : 10/04/2018